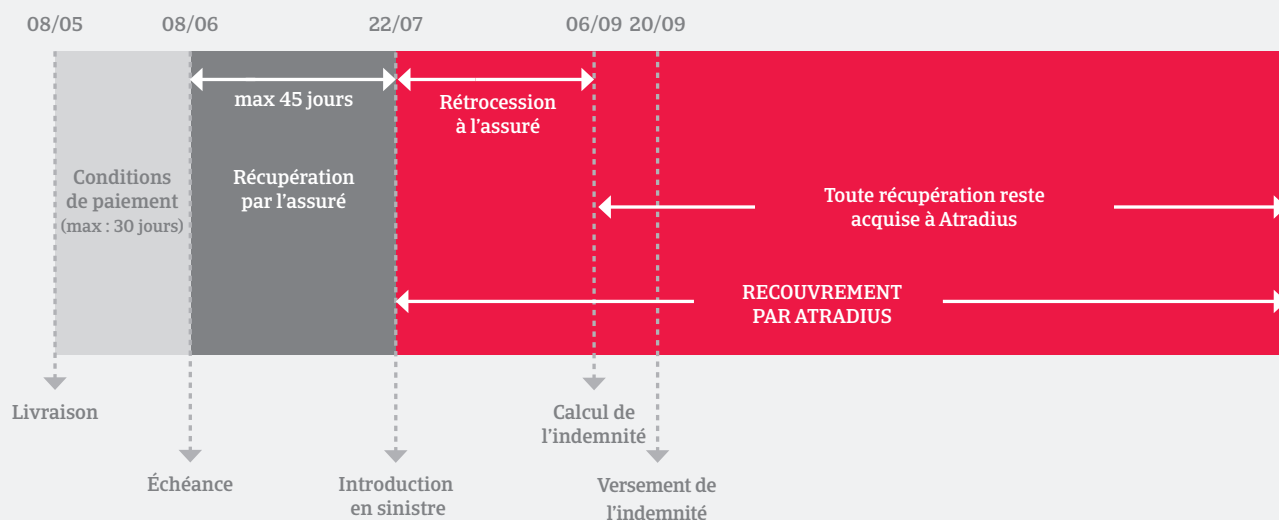


Fiche technique

La police B2C peut être souscrite par tout assuré du secteur de la construction disposant également d'une police Modula.

RÉSUMÉ REPRENANT LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA POLICE B2C PROTECT

Risques couverts :	factures impayées TVAC par un client particulier (non assujetti).
Pays couverts :	Belgique et Luxembourg.
Couverture :	l'assuré demande une couverture (= limite de crédit) pour un montant et une durée (= de 3 à maximum 18 mois entre la signature du devis/bon de commande et la fin de la facturation) correspondant à ses besoins. La demande de couverture se fait sur l'ensemble des particuliers des 2 pays couverts. La couverture est éventuellement attribuée après analyse de la demande par Atradius. La couverture est valable pour une durée déterminée. Celle-ci est indiquée dans les conditions de votre police. La couverture est valable pour toute cette durée et ne pourra en aucun cas être annulée par Atradius. Les limites de crédit sont de min 1.000€ HTVA et max 50.000€ HTVA par prestation.
Taux d'indemnisation :	le taux d'indemnisation varie de 80 à 90% de couverture sur le montant HTVA d'après les particularités de l'activité de l'assuré. La TVA est indemnisée à concurrence de 100%.
Coût :	le taux de prime est un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé avec les particuliers. La base est de 0,67% des réalisations déclarées TVAC pour une durée de 3 mois et 85% de couverture. Les frais d'analyse des clients sont de 20€ hors taxe par demande de couverture. Ce montant est indexable.
Paiement de la prime :	mensuel, sur base des devis / bons de commande signés et communiqués à Atradius
Quand faut-il nous avertir ?	l'assuré nous avertit au plus tard 45 jours après l'échéance de la facture impayée. L'assuré a donc la possibilité d'essayer de récupérer lui-même la créance durant, maximum, les 45 jours suivant l'échéance de la facture impayée.
Calcul de l'indemnité :	le calcul de l'indemnité est réalisé 45 jours après l'introduction complète d'un dossier en sinistre.
Délai d'indemnisation :	Atradius versera l'indemnité forfaitaire 2 mois après l'introduction du dossier complet.



Exclusion :	les devis d'un montant inférieur à 1.000€ HTVA ne font pas partie de la couverture. Nos assurés ne paient donc pas de primes sur ces devis.
Durée de la police :	la durée de cette police reprend normalement la durée de la police Modula.
Quid des récupérations :	toutes les récupérations effectuées avant le calcul de l'indemnité seront rétrocédées à l'assuré. Les récupérations postérieures au calcul de l'indemnité resteront acquises à Atradius ou devront être reversées à Atradius.